



académie
Nantes

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Editorial de rentrée 2018– Education musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

A l'occasion de cette rentrée, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une très bonne année scolaire 2018-2019. Je souhaite également la bienvenue aux professeures et au professeurs qui rejoignent l'académie de Nantes et je tiens à féliciter les lauréates et lauréat aux concours de recrutement. Ils trouveront dans la Région des Pays de la Loire toutes les ressources humaines et artistiques pour aussi bien nourrir leur vie personnelle que développer leurs projets professionnels.

Dans cet éditorial, j'aborderai quelques points importants marquant l'actualité de notre discipline, dont des aspects nécessitant une connaissance des textes réglementaires. Je procéderai également au rappel de certaines modalités qui organisent mon temps et ma fonction auprès de vous.

Un nouvel enseignement dans le paysage artistique du collège : l'enseignement facultatif de chant choral

Certes, les chorales sont présentes dans les collèges et lycées depuis de très nombreuses années. Elles se sont renforcées et occupent désormais un rôle important et reconnu dans l'offre artistique grâce aux rencontres chorales scolaires et à l'investissement des enseignants et des équipes d'établissements. Dans l'académie de Nantes, **84%** des collèges publics et privés proposaient une chorale à leurs élèves l'an passé (taux national : 87,17% dans les collèges publics, 78,25% dans les collèges privés sous contrat). Ce qui est nouveau, c'est une reconnaissance pédagogique, sociale et artistique ancrée dans la réglementation de l'institution scolaire.



Avec la publication de son [programme pour le collège](#), au Journal Officiel du 21 juillet 2018, l'ensemble de textes réglementaires est désormais complet et à la disposition des établissements pour organiser l'enseignement du chant choral : un [arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes du collège](#), en date du 9 janvier 2018 ; un vadémécum intitulé « [la chorale à l'école, au collège et au lycée](#) » publié sur Eduscol. Par ailleurs, [l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège](#) fait entrer la chorale dans le droit commun des enseignements facultatifs au collège. C'est pourquoi il peut être pris en compte pour l'obtention du **diplôme national du brevet** tel que le précise [l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#) modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 (article 8 de la version en vigueur au 12/09/2018). Dans ce cadre, je vous encourage à développer et à évaluer les compétences artistiques, citoyennes et psychosociales des élèves à travers les projets et réalisations que vous mènerez dans cet enseignement.

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique

Un **nouveau baccalauréat** pour l'enseignement général et technologique sera mis en place à la session 2021. Comme vous le savez certainement, il comprendra des **épreuves terminales** comptant pour **60% de la note finale** (1 épreuve anticipée de français en classe 1^{ère} et 4 épreuves en classe de terminale) et une **part de contrôle continu** comptant pour **40% de la note finale** (10% pour la prise en compte

des bulletins du cycle terminal, 30% pour des épreuves communes de contrôle continu organisées dans le cycle terminal).

Pour ce qui concerne l'enseignement de la musique au lycée, et à la rentrée 2018, les enseignements en classe de seconde ne sont pas modifiés.

Dans la future structure du lycée, et à partir de la rentrée 2019, les enseignements de musique en cycle terminal vont être rénovés avec la disparition des séries générales (L, S et ES) et les choix offerts aux lycéens. Les principaux éléments actuellement connus :

- Le maintien d'un enseignement optionnel de 3 heures, en seconde et en cycle terminal.
- Un enseignement de spécialité de 4 heures, en première, et de 6 heures en terminale.
- En lycée général, tous les élèves pourront choisir d'inscrire dans leur parcours scolaire un enseignement de musique, soit à titre optionnel, soit à titre de spécialité, selon l'offre du lycée fréquenté.

Pour en savoir un peu plus sur l'avancée de la réforme, vous pouvez consulter les pages dédiées sur Eduscol : [Vers le Bac 2021](#).

L'inspection générale de la discipline a d'ores et déjà formé un groupe de travail pour construire des propositions de programmes pour les classes de seconde, première et terminale.

Les programmes limitatifs pour le lycée – Baccalauréat session 2019

La liste des œuvres inscrites aux programmes limitatifs de la session 2019 du Baccalauréat est parue dans la [note de service n° 2018-034 du 27-02-2018](#).

Pour l'enseignement de musique, option facultative toutes séries :

- **Birdland**
 1. In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
 2. In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
 3. In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
 4. In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)
- **Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, *the Four Seasons* (extraits)**
 1. Spring 1 (2'32)
 2. Summer 3 (5'01)
 3. Autumn 2 (3'08)
 4. Winter 1 (3'01)
 5. Shadow 3 (3'33)

Pour l'enseignement de spécialité musique, série L :

- **Johann Sebastian Bach: *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BWV 106, (*Actus Tragicus*) :**
 1. Chœur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
 2. Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*
 3. Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
 4. Chœur : *Es ist der alte Bund*
- **Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)**
- **John Adams : Short Ride in A Fast Machine**

Le plan académique de formation (PAF)

A la fin de la précédente année scolaire et lors des premiers jours de la présente rentrée, je vous ai fait parvenir un message, vous informant des diverses formations ouvertes à candidature individuelle (pièce jointe à mon message du 31 août 2018). Je vous invite à vous inscrire nombreuses et nombreux aux formations proposées, notamment au dispositif n° 18A0170249 intitulé **EMCC : le chant choral et ses engagements pédagogiques et artistiques pour la réussite de tous les élèves**. 80 places vous sont réservées (40 pour les professeurs du 44 et du 85, 40 pour les professeurs du 49, du 53 et du 72). Votre candidature aux formations à candidatures individuelles se fait sur la plate-forme GAIA et la limite des inscriptions est fixée au **21 septembre 2018**.

En parallèle à ces formations, des actions particulières seront organisées pour des publics désignés, c'est-à-dire ne nécessitant pas une inscription de leurs parts. Les professeurs et professeurs concernés seront directement inscrits par moi-même, avec l'appui des enseignants délégués d'une mission d'inspection si nécessaire. Je vous indique ci-dessous la liste des formations à public désigné :

Pour les professeurs contractuels :

- Dispositif n° 18A0170176 « **Accompagnement didactique & pédagogique des enseignants contractuels** »
 - Contenu : Comprendre le programme d'enseignement et en organiser les transpositions didactiques dans la classe.
 - Objectif : Développer et consolider les compétences professionnelles
 - Nombre de places : 25
 - Dates et lieu : 26 et 27 novembre 2018 – Collège de Bercé, Montval-sur-Loir (72)

Important : la participation des professeurs contractuels à cette formation est prise en charge par la DAFPEN (remboursement des frais d'hébergement éventuels et des déplacements). L'absence des cours pendant la formation est statutaire et n'a pas d'incidence sur le salaire versé par l'employeur (Education nationale).

Pour les professeurs intervenant en lycée :

- Dispositif n° 18A0170317 « **EMCC Harmoniser les pratiques d'enseignement et d'évaluation dans le cycle lycée** »
 - Contenu : Ateliers d'échanges de pratiques selon les séries. Travail autour des modalités d'évaluation : quoi, comment, quand ? Ateliers de pratiques musicales reproductibles avec les lycéens (activités de création, travail sur répertoires). Travail autour du ou des programme(s) limitatif(s) d'œuvres des options facultatives et de spécialité (pistes d'analyse et de travail). Ateliers sur usages de l'informatique en musique...
 - Objectif : Prolonger la dynamique d'échanges entre les professeurs intervenant dans les enseignements de musique au lycée. Préparer la réforme des épreuves au Baccalauréat et la rénovation des enseignements au lycée.
 - Nombre de places : 16 professeurs lycées publics, professeurs lycées privés
 - Dates et lieu : 12 et 13 novembre 2018 - Lieu : Lycée Nelson Mandela, Nantes.

Enfin, je vous rappelle l'existence de deux dispositifs vous permettant de travailler en coopération ou d'échanger sur vos pratiques professionnelles :

Le dispositif « **Les petites fabriques** ». Pour mettre en place une « **petite fabrique** », il vous faut constituer un groupe, choisir un moment de regroupement hors temps en classe, établir un calendrier des réunions et choisir un coordinateur ou une coordinatrice. Il ou elle fera le lien avec la DAFPEN qui se chargera alors d'établir les ordres de mission.

Le dispositif [Visite mutuelle de classe](#). Ces deux dispositifs peuvent donner lieu à des ordres de mission adressés par la DAFPEN ainsi qu'au remboursement des frais de transport engagés (sous réserve d'acceptation de la DAFPEN pour **les petites fabriques**).

Le « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR)

Pour les professeurs titulaires :

Je vous rappelle que le parcours professionnel, carrière et rémunération comprend deux volets :

- Un volet accompagnement qui a pour objectif de vous conseiller individuellement et de vous proposer une formation tout au long de votre carrière professionnelle. Les professeurs chargés de mission d'inspection, Mme Sophie VALLEE-FALCAO, M. Sylvain SAMSON et moi-même sommes à votre disposition pour mettre en place une visite d'accompagnement individuel proposant une observation de vos pratiques en classe suivie d'un entretien. Par ailleurs, les visites d'accompagnement individuel peuvent aussi être générées à la demande des chefs d'établissements ou de l'inspecteur pédagogique régional.
- Un volet évaluation qui a pour objectif d'apprécier vos compétences professionnelles, sur la base d'une grille commune de compétences. Cette évaluation a lieu lorsque vous atteignez le 6^e, le 8^e ou le 9^e échelon de la classe normale, pour les professeurs certifiés, agrégés ou pour les maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat.

Des informations complémentaires figurent sur le site de la discipline : [Rénovation de l'évaluation professionnelle et l'accompagnement des personnels](#).

Les modalités de cette évaluation professionnelle n'ayant pas subi de modifications importantes depuis la rentrée 2017, j'insisterai simplement sur quelques points permettant de mieux préparer ce moment commun :

- En amont et lors de ma visite, vous êtes libre de renseigner et de fournir le [document de référence à l'entretien](#). Cependant, il est un outil précieux pour que je connaisse mieux votre parcours, votre implication dans l'établissement et vos projets. Ces éléments formeront une base importante pour notre entretien. Vous pouvez par ailleurs utiliser un autre support vous convenant mieux pour cet **écrit synthétique et réflexif**. Plutôt que de me le remettre le jour de la visite, je souhaiterais pouvoir le consulter en amont. C'est pourquoi, je vous demanderais de me le faire parvenir par messagerie professionnelle quelques jours avant notre rencontre (5 jours avant serait idéal !).
- Ne m'envoyez aucun autre document à télécharger en amont. Ma messagerie professionnelle et mon ordinateur seraient rapidement saturés. Vous trouverez à la [page dédiée du site](#) la liste des documents qui me seront utiles, **sous format papier, dès le début de la séance de cours**.

Pour les professeurs contractuels :

Mme VALLEE-FALCAO, M. SAMSON ou moi-même continuerons à inspecter et conseiller les professeurs contractuels, notamment ceux arrivant dans le métier ou atteignant la 5^e année de leur contrat. Afin de vous aider à mieux appréhender le métier d'enseignant d'éducation musicale et à connaître votre contexte professionnel, j'ai récemment rédigé et publié un document qui peut être téléchargé dans sur le site académique de la discipline : [Livret d'accueil des enseignants contractuels et non titulaires](#). Ce document peut aussi être consulté par l'ensemble des professeurs (à titre de mémo) et par les professeurs stagiaires (non encore titulaires).

Communiquer dans le cadre de sa profession

Beaucoup d'informations et de ressources circulent désormais par le numérique. C'est pourquoi, je vous invite à consulter très fréquemment les différentes rubriques du site de la discipline mais aussi les ressources et informations contenues sur le [site national de l'éducation musicale](#) ou encore sur des portails tels qu'[éduthèque](#).

Pour communiquer avec vous de manière collective j'utiliserai fréquemment et systématiquement la messagerie professionnelle (listes de diffusion) ou les pages du site de la discipline. C'est pourquoi je vous invite à consulter celles-ci très fréquemment en prenant soin de veiller à ce que votre boîte de messagerie professionnelle ne soit pas saturée.

Lorsque vous m'écrivez, pensez à renseigner le sujet (ou l'objet) de votre message ou à le ré-intituler lorsqu'il ne fait pas suite à un fil de conversation. Par ailleurs, il vous sera nécessaire de privilégier la voie hiérarchique, c'est-à-dire sous couvert de votre chef d'établissement pour m'informer d'une difficulté liée au fonctionnement de votre discipline dans l'établissement. Ceci afin d'établir un dialogue serein et favorisant une information partagée par tous.



La rentrée en musique des élèves du Lycée Nelson Mandela, à Nantes

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très bonne année scolaire.

Michel SEINCE
Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Seince'.